

Compte rendu de la séance du samedi 21 avril 2018

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, PAPAIX Yvan, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents Représentés : SOUQUET Pierre par DE LA CRUZ RUEDA Alain, ROGALLE Bernadette par VEYSSIERE Michel, DUPONT Marie-Anne par BOYER Patrick, MAURETTE Jean-François par GALIN Marcel.

Secrétaire de séance : GRANIER Lucien.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Vote du taux des taxes d'imposition 2018.
- 3/ Approbation des subventions 2018.
- 4/ Examen et vote du budget principal 2018.
- 5/ Projet de convention pour la gestion des absences occasionnelles du responsable du camping municipal.
- 6/ SDE09, éclairage public rue principale : Choix du mode de financement.
- 7/ Personnel communal : évolution carrière.
- 8/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Vote du taux des taxes d'imposition 2018.

Pour le budget Primitif 2018, Monsieur le Maire :

Propose selon le pacte fiscal pris par délibération n° 2018_016 en date du 31 mars 2018 d'approuver les taux des taxes directes locales suivants :

Taux d'imposition pour la taxe d'habitation.....	5.62 %
Taux d'imposition pour le foncier bâti.....	8.34 %
Taux d'imposition pour le foncier non bâti.....	27.89 %

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'Approuver** pour 2018 les taux d'imposition cités ci-dessus.

3/ Approbation des subventions 2018.

Monsieur le maire présente ci-dessous le détail des subventions pour le budget 2018 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE DES CURISTES D'AULUS LES BAINS	150.00
AMICALE POMPIERS	100.00
ASS.LES AMIS DU FESTIVAL de THEA	250.00
Ass " Les Amis de Philippe CHARVIN"	100.00
Ass Mémoire Aulus	500.00
COMITE DES FETES	2 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ERCE	500.00
DPC	14 000.00
JUDO CLUB DU HAUT SALAT	100.00
Service des Sports Mairie O.M.S.E.P	100.00
SKI CLUB DES VALLEES DE GUZET	300.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	325.00
Ass Avenir AULUS	1 000.00
Resto du cœur	100.00
Association speleo du haut sabartes	150.00
Ass Musicolus	250.00
Association collège de SEIX(3élèves*50)	100.00
Ass des amis de la Fond pr mémoire de la déportation	100.00
Ass PPERMS	100.00
Total	20 225.00

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Adopte les subventions présentées ci-dessus.

4/ Examen et vote du budget principal 2018.

Monsieur le Maire :

Demande à Monsieur GRANIER, Adjoint chargé des finances, de présenter le budget primitif 2018.

Fonctionnement

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Autofinancement de l'année prévu	0.00	
Crédits votés	357 500.00	357 500.00
Total section fonctionnement	357 500.00	357 500.00

Investissement

	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits votés	308 094.93	402 430 07
D001/R1068 investissement 2017 report déficit et son financement	174 447.38	72 189.34
Reste à réaliser de l'exercice précédent	162 799.39	109 722.29

Autofinancement 2018 affecté à l'investissement		61 000.00
Total section d'investissement	645 341.70	645 341.70

Total du budget	1 002 841.70	1 002 841.70
-----------------	--------------	--------------

Commentaires sur le fonctionnement :

Hors provision pour dettes d'IGIC et des impacts de dépenses 2017 comptabilisables en 2018 (pour 13252€), les dépenses prévues en 2018 sont supérieures de 1.4% aux dépenses de 2017.

Hors impact IGIC, les recettes sont prévues en baisse de 4.5% par rapport à 2017. Les dotations DGF tiennent compte du litige avec la DGFIP pour un montant de 27.681€ de recette complémentaire. En matière de fiscalité la commune n'augmente pas l'impôt pour la part communale. Le pacte fiscal avec la nouvelle communauté des communes est appliqué.

La commune percevra 31 486€ de revenus hydroélectriques que doit IGIC. Ce montant viendrait en déduction de la dette IGIC exprimé sur la base de la convention signée en 1989 entre la commune et la société IGIC et selon la décision de justice du 17 Octobre 2017.

Commentaires sur l'investissement :

Cette année les principales dépenses d'investissement envisagées concernent, la réfection de la voirie du haut du village, du chemin de Cameza, l'équipement d'un mur d'escalade à Accrobranche, la mise en place d'un réseau d'alerte concernant la pluviométrie, la réfection du mur de soutènement situé dans le haut du village.

La constitution d'un dossier pour le renouvellement du droit d'eau et d'un dossier pour les travaux de diminution de vulnérabilité du camping aux crues. La création d'un local incendie et la mise en place d'un espace muséal à l'école.

En 2018, les ressources d'investissement prévisionnelles d'un montant de 645 342 € se décomposent ainsi : 9% d'autofinancement, 29% en subventions à recevoir, 49% de prêt (à contracter et contracté en 2017 mobilisable en 2018 à hauteur de 189 000). et 2 % de remboursement de fonds de compensation de TVA et 11% de report de l'exercice précédent.

Elles ont été affectées pour 424 271 € TTC (soit 91%) à l'investissement, pour 46 623 € (soit 10%) au remboursement en capital des emprunts.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter le Budget Primitif 2018.

5/ Projet de convention pour la gestion des absences occasionnelles du responsable du camping municipal.

Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA, adjoint au maire précise au conseil municipal qu'une convention sera mise en place prochainement entre la commune et le personnel du camping pour gérer les absences de monsieur CHAUMONT, titulaire et responsable du site du camping.

6/ SDE09, éclairage public rue principale : Choix du mode de financement.

Monsieur GRANIER, adjoint au maire précise au conseil municipal que les travaux en matière d'éclairage public sur la partie basse du village jusqu'au rond-point seront financés sur fonds propres.

7/ Personnel communal : évolution carrière.

Monsieur le maire est mandaté pour engager les démarches nécessaires pour la création d'un poste appartenant à la filière administrative pour la tenue de l'agence postale et d'un poste appartenant à la filière culturelle pour la médiathèque municipale.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8/ Questions diverses.

1/AFP

Martine PAPAIX, conseillère municipale précise que l'enquête publique concernant la création d'une association Foncière Pastorale sur la commune se déroulera courant juin et l'Assemblée Générale aura lieu la deuxième quinzaine de juillet.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Procuration à Marcel GALIN	BONNET Marie-Anne Procuration à Patrick BOYER
SOUQUET Pierre Procuration à Alain DE LA CRUZ RUEDA	ROGALLE Bernadette Procuration à Michel VEYSSIERE
PAPAIX Yvan	

Compte-rendu affiché le 25 mai 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.